

**Frédéric Lefebvre : « De nouvelles mesures pour favoriser le développement artisanal »**

**Frédéric Lefebvre présentera dans quelques semaines de nouvelles mesures pour favoriser le développement des entreprises artisanales. Dans l'interview accordée à Réponses MNRA, le secrétaire d'Etat rappelle que les PME et TPE sont au cœur des enjeux liés au développement économique du pays. Dans ce cadre, il présentera des nouvelles mesures qui viseront à renforcer l'attractivité des métiers et à chercher de nouveaux dispositifs de financement.**

**Création, développement et transmission des entreprises artisanales**

Après une politique de soutien du gouvernement pendant la crise, le secrétaire d'Etat veut désormais s'attacher à la création, au développement et à la transmission des entreprises artisanales. Rappelant que grâce à leur souplesse, leur capacité d'adaptation et d'innovation, elles ont mieux résisté à la crise que les grosses entreprises.

Frédéric Lefebvre cite parmi les mesures récentes favorables à l'artisanat la création du statut de l'EIRL : « *l'EIRL va sécuriser la création d'entreprise et libérer les énergies créatrices* ».

L'Etat déjà engagé financièrement aux côtés des chambres de métiers et de l'artisanat pour le développement économique des entreprises artisanales devrait donc prochainement annoncer un ensemble de nouvelles mesures.

**Loi Madelin : un bilan très positif**

Contrat de retraite supplémentaire, complémentaire santé, compensation de son revenu en cas d'arrêt de travail ou encore assurance face à la perte de son revenu... sont quelques-uns des contrats qui entrent dans le cadre de la Loi Madelin.

Créée il y a 16 pour favoriser une protection sociale complète des indépendants, Frédéric Lefebvre rappelle, chiffres à l'appui le vif succès de cette loi. Sur la seule année 2009 « *une hausse supplémentaire de 4% du nombre des souscriptions de contrats prévoyance « Madelin » a été enregistrée.* »

**Contacts Presse :**

Philippe BOLLECKER, Secrétaire général, 01 53 21 11 62, [pbollecker@mnra.fr](mailto:pbollecker@mnra.fr)

Elisabeth MARZAT, Relations presse, 01 53 21 12 44, [emarzat@mnra.fr](mailto:emarzat@mnra.fr)

**A propos de Réponses MNRA**

Tiré à près de 300 000 exemplaires, Réponses MNRA est adressé nominativement chaque trimestre à l'ensemble des adhérents artisans de la Mutuelle ainsi qu'à l'ensemble des experts-comptables de France. Réponses MNRA traite autant de sujets d'actualités du secteur de l'artisanat, que de dossiers plus approfondis sur le métier du chef d'entreprise mais aussi sur sa protection sociale. Le magazine de la mutuelle des artisans existe sous cette forme depuis Janvier 2008.

**A propos de la MNRA**

Créée voici 25 ans par les artisans, la MNRA est, en chiffre d'affaires, la première mutuelle de France pour la retraite Madelin des indépendants. Avec 300 000 adhérents et 400 000 contrats en portefeuille, la MNRA propose aussi aux dirigeants d'entreprise, à leur conjoint et aux retraités de l'artisanat et du commerce de proximité une gamme complète de garanties de prévoyance et de complémentaire santé, ainsi qu'un conseil personnalisé sur l'ensemble du territoire.

[www.mnra.fr](http://www.mnra.fr)

